



9, Rang de la Montagne
Saint-Étienne-de-Bolton (Québec) J0E 2E0
Téléphone 450-297-3353

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2026-02

La population est avisée que le Règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité le 21 avril 2026.

Le règlement 2026-02 décrétant une dépense et un emprunt de 924 207 \$ pour effectuer des travaux de réfection, drainage, pavage et remplacement de ponceaux sur une section du 1^{er} Rang.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 mai 2026.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible sur le site de la municipalité ou à la Mairie, au 9 rang de la Montagne à Saint-Étienne-de-Bolton aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, ce 1^{er} juin 2026.

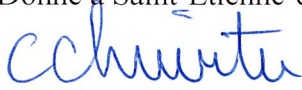
Cristina Chiurtu
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Cristina Chiurtu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, déclare que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 1^{er} juin 2026. Une copie de cet avis, se trouve à chacun des endroits suivants :

- Bureau de Poste 12 rue principale, Saint-Étienne-de-Bolton
- Mairie, au 9 Rang de la Montagne, Saint-Étienne-de-Bolton
- Site internet www.sedb.qc.ca

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, ce 1^{er} juin 2026



Cristina Chiurtu

Directrice générale et greffière-trésorière